

# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

## ZONE DE REGROUPEMENT DE DECHETS



## GSBDD DE BREST-LORIENT (29)

**Groupeement de Soutien de la Base de Défense  
GSBDD**  
BCRM de Brest  
CC 31  
29 240 Brest Cédex 9

Laurence Téphany – Chargée d'environnement  
Tél 02 98 14 98 21  
E-mail : [laurence.tephany@intradef.gouv.fr](mailto:laurence.tephany@intradef.gouv.fr)

**SOCOTEC ENVIRONNEMENT**  
Agence de Rennes  
Immeuble Le Nover  
318 rte de Fougères - CS 60 642  
35 706 RENNES CEDEX 7  
Tél: +33 (0)2 99 83 64 40 –

Votre interlocuteur : Julien MENI  
+33 (0)6 35 83 30 41  
Email : [julien.meni@socotec.com](mailto:julien.meni@socotec.com)

**N° D'AFFAIRE : 1610E14Q6000012**

## CE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE A ETE REALISE AVEC LE CONCOURS DE SOCOTEC FRANCE.

### REDACTION DU RAPPORT

Intervenants SOCOTEC	Julie ROCHEFORT	Ingénieure Environnement
	Julien MENI	Ingénieur Environnement

### PETITIONNAIRE

Interlocuteur GSBDD	L. THEPHANY	Chargé d'environnement
---------------------	-------------	------------------------

### HISTORIQUE DES VERSIONS

Version N°	Date d'édition	Commentaire(s) / modification(s)
Provisoire 1	10/04/2019	Première diffusion provisoire
Provisoire 2	24/06/2019	Prise en compte des remarques de l'exploitant
Finale 1	20/09/2019	Prise en compte des remarques de l'exploitant
Finale 2	07/10/2019	Prise en compte des remarques de l'exploitant
Finale 3	05/02/2020	Prise en compte des remarques de l'exploitant

## SOMMAIRE PRINCIPAL

### 01 - DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

### 02 - ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

### 03 - ETUDE DE DANGERS

### 04 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE\*

*\*La note de présentation non technique fait l'objet d'un document indépendant*

### 05 - ANNEXES

## IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination ou Raison sociale :	<b>GSBDD BSL</b>
Forme juridique :	Ministère des armées
Capital :	/
Numéro SIRET :	130006398
Code APE :	8422Z Defense
Adresse du siège social :	GSBdD BSL, BCRM de Brest – CC 31 – 29240 Brest Cedex 9
Qualité du signataire de la demande :	CRG2 François Trémenbert Chef du GSBdD
Qualité de la personne chargée du suivi du dossier :	TSEF Chargée d'environnement



# GSBDD DE BREST-LORIENT (29)

\*\*\*\*\*

## DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

\*\*\*\*\*

### ZONE DE REGROUPEMENT DE DECHETS

## SOMMAIRE

<b>1 PRESENTATION GLOBALE DU SITE .....</b>	<b>4</b>
1.1 Objet de la demande	4
1.2 Localisation	5
1.3 Voisinage du site	9
1.4 Activité actuelle	11
1.5 Contexte réglementaire	11
1.6 Situation administrative	12
1.6.1 Classement ICPE et rayon d'affichage .....	12
1.6.2 Classement IOTA.....	14
1.7 Textes réglementaires à prendre en compte dans le projet	14
1.8 Historique et évolutions du site	14
1.9 Horaires de fonctionnement	14
<b>2 DESCRIPTION DU SITE .....</b>	<b>15</b>
2.1 Description du site	15
2.2 Description des bâtiments et des installations	17
2.2.1 Bâtiments et installations annexes existants .....	19
2.3 Stockages	20
2.3.1 Stockages existants .....	20
2.4 Energies et utilités	24
2.4.1 Electricité.....	24
2.4.2 Chaleur.....	24

## LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des réglementations environnementales concernant le projet .....	11
Tableau 2 : Classement ICPE de la zone de regroupement de déchets : déclaré et actuel.....	12
Tableau 3 : Commune concernée par le rayon d'affichage 1 km .....	13
Tableau 4 : Liste des déchets stockés sur le site en 2018 (source : GSBDD).....	15
Tableau 5 : bâtiments existants sur le site du GSBdD. ....	19
Tableau 6 : stockages existants sur le site de regroupement de déchets.....	20

## LISTE DE FIGURES

Figure 1 : Localisation du site et axe routiers (source : Geoportail).....	5
Figure 2 : Vue aérienne (source : Geoportail).....	6
Figure 3 : Carte IGN au 1/25 000 <sup>ème</sup> .....	7
Figure 4 : Extrait cadastral (source : cadastre.gouv).....	8
Figure 5 : Voisinage du site (source : GSBDD).....	10
Figure 6 : Rayon d'affichage (1 km) .....	13
Figure 7 : Plan masse du site (source : GSBdD BSL).....	18

## 1 PRESENTATION GLOBALE DU SITE

---

### 1.1 Objet de la demande

La base navale de Brest, seconde base navale française, après celle de Toulon, regroupe un ensemble d'installations militaires et navales.

Le groupement de soutien de la base de défense de Brest-Lorient (GSBdD BSL) est exploitant de la zone de regroupement des déchets du quai des flottilles situées sur le site de la base navale de Brest.

La zone de regroupement des déchets a été construite en 2001 et était exploitée par la direction des travaux maritimes. Avec l'évolution du soutien, elle a fait l'objet d'un changement d'exploitant au profit du groupement de soutien de la base de défense de Brest-Lorient (GSBdD BSL) en 2014.

Au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, le site a fait l'objet d'une déclaration au titre des rubriques :

- ✓ 2710-1-b (DC) : 2001, Installation de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets, supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t.

Suite à l'évolution du tonnage du stockage de déchets identifié à l'issu du contrôle périodique de 2014 et complémentaire de 2015, le site d'étude relève actuellement :

- ✓ du régime de l'autorisation sous la rubrique 2710-1-a Installation de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets, supérieure ou égale à 7 t,
- ✓ du régime de la déclaration sous la rubrique 2710-2-b Installation de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets, supérieure ou égale à 100m<sup>3</sup> et inférieur à 300m<sup>3</sup>.

Du fait du passage du site sous le régime de l'autorisation, l'exploitant est tenu de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale unique auprès du Contrôle Général des Armées / Inspection des installations classées (CGA/IIC), Inspection du Ministère des Armées (MINARM). La préfecture sera consultée ainsi que ces services dans le cadre de l'instruction. C'est l'objet du présent dossier.

Par ailleurs, suite à la décision de l'autorité environnementale notifiée le 16/03/2018 suite à l'examen de la demande au cas par cas déposée le 13/02/2018, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprendra donc une étude d'incidences environnementales suivant les modalités de l'article R181-14 du code de l'Environnement.



Les figures ci-dessous présentent une vue aérienne et la carte IGN de la zone d'implantation du site dans sa configuration actuelle. S'agissant d'une base navale, les vues aériennes sont par conséquent pixélisées.

**Figure 2 : Vue aérienne (source : Geoportail)**



Figure 3 : Carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>

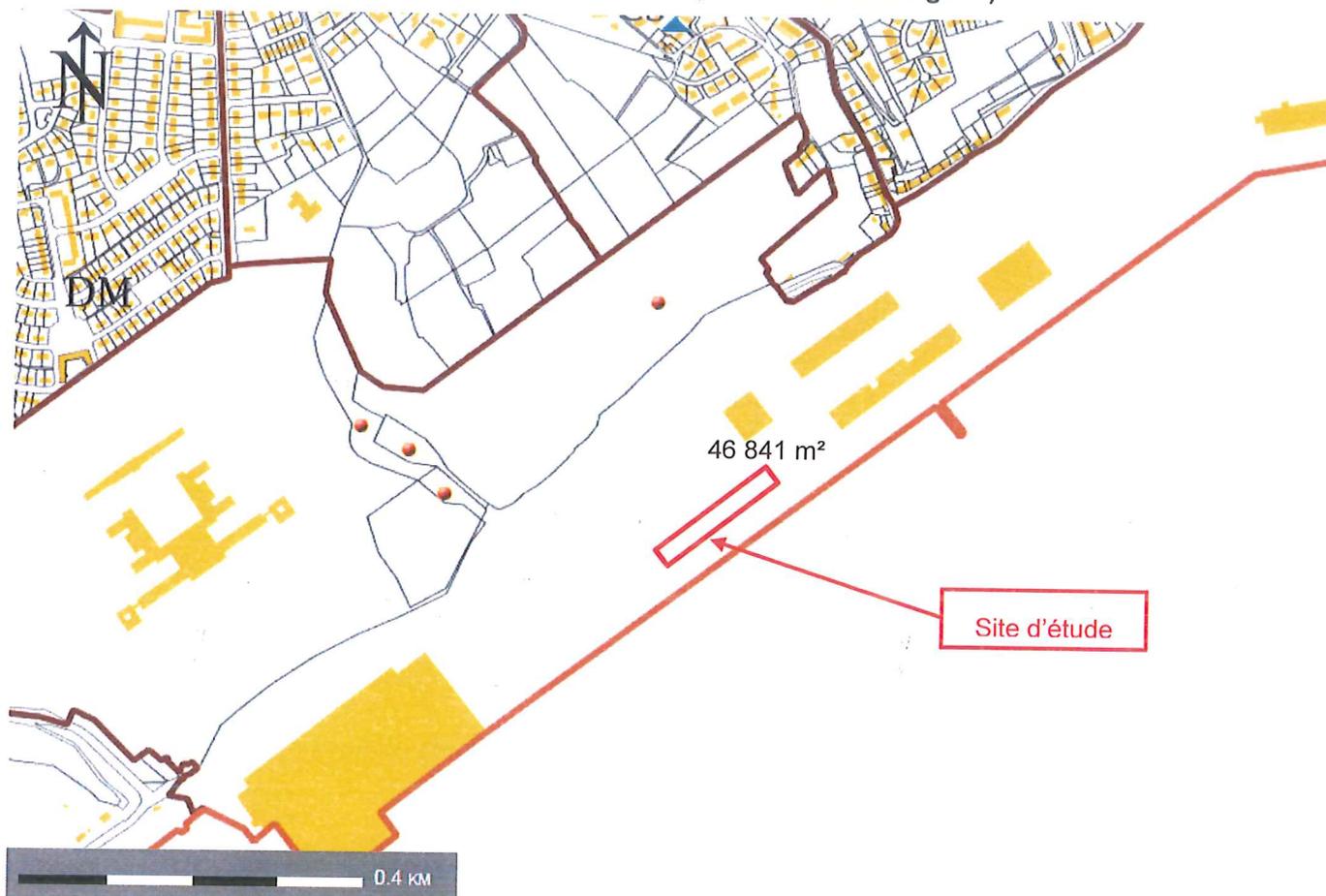




La zone d'étude s'étend actuellement sur : 46 841 m<sup>2</sup>, répartis sur une parcelle cadastrale IR 62.  
Elle n'a pas vocation à s'étendre. Le Ministère des armées possède la parcelle en question.

L'extrait du plan cadastral ci-après permet de visualiser l'emprise du site et les bâtiments dans la configuration actuelle et dans la configuration future.

Figure 4 : Extrait cadastral (source : cadastre.gouv)



### 1.3 Voisinage du site

Le site est implanté sur le quai des flottilles de la base navale de Brest, au niveau de la Rade de Brest dans un secteur à dominante urbaine.

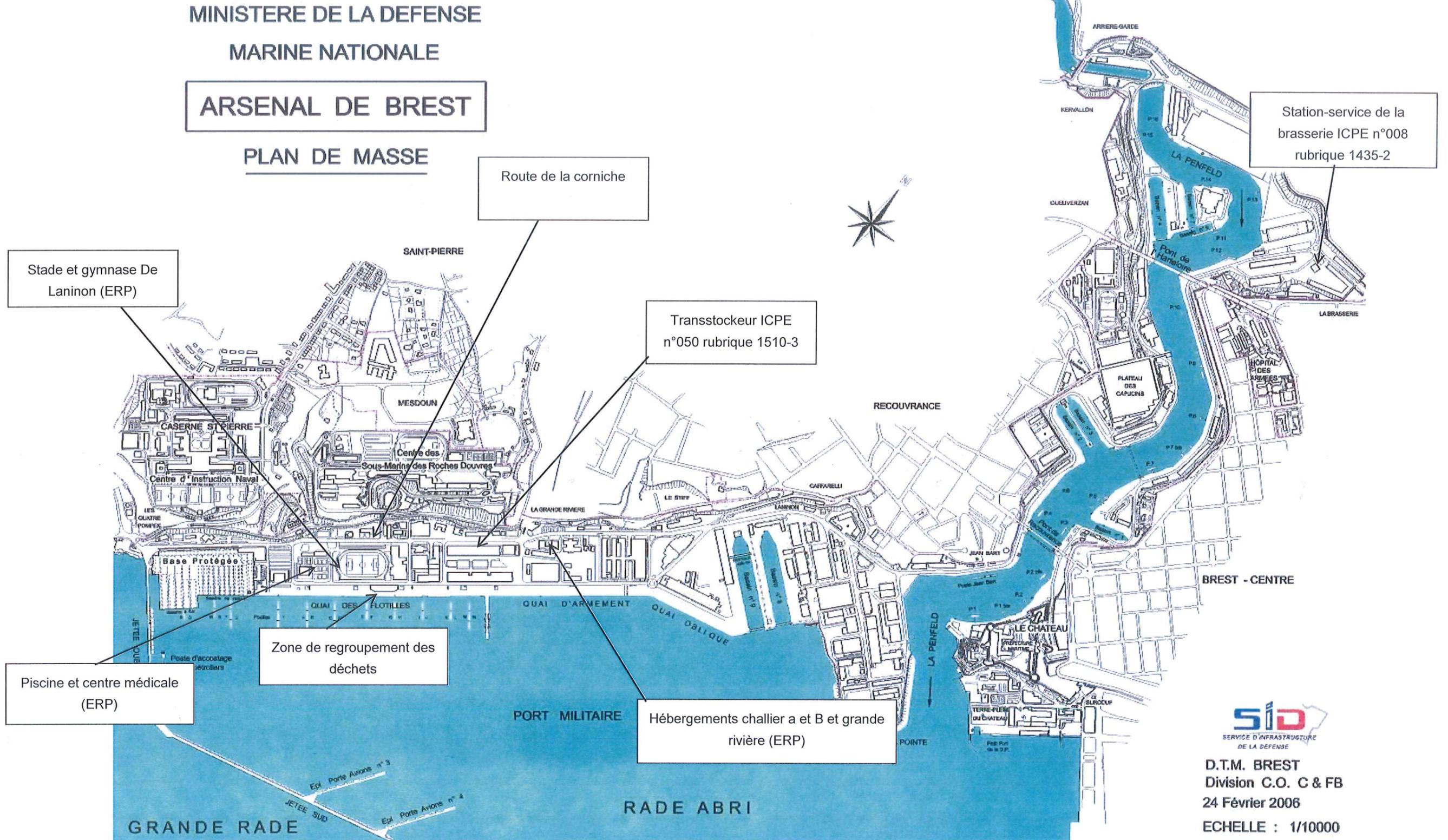
L'environnement du site est le suivant :

- ▶ au Nord :
  - Des bâtiments de la base navale (sur 200 m) ;
  - Route de la corniche (à 340 m) ;
- ▶ au Nord-Ouest :
  - Base navale - Stade de sport avec gymnase, foyer (à 20 m) ;
  - Route de la corniche (à 210 m) ;
  - Base navale - Centre des sous-marins des Roches Douvres (à 250 m).
- ▶ à l'Ouest :
  - Centre d'instruction naval de Brest (à 500 m) ;
- ▶ au Sud :
  - Base navale - Quai et berge de la Rade de Brest (à 30 m) ;
- ▶ au Sud-ouest :
  - Base navale - Centre médical et piscine (à 80 m) ;
  - Des bâtiments de la base navale (à 380 m).
- ▶ à l'Est :
  - Rade de Brest.
- ▶ Au Nord-Est :
  - Base Navale – Hébergement Challier A – B et Grande rivière (à 190 m) ;
  - Des bâtiments de la base navale ;
  - Base navale - Quai d'armement.

Les habitations les plus proches du site sont des habitations individuelles (la plus proche à 700 m au Nord, en bordure de la base navale).

Le plan ci-après localise les ERP à proximité de l'installation ainsi que les installations ICPE exploitées par la GSBdD BSL, au sein de la base navale de Brest.

Figure 5 : Voisinage du site (source : GSBDD)





## 1.4 Activité actuelle

L'activité actuelle du site est une zone de regroupement des déchets du GSBDD BSL.

Les déchets proviennent de différents organismes du ministère des armées, des unités à terre ou embarquées.

Il s'agit de déchets dangereux (peintures, solvants, amiante, batterie etc.) et de déchets non dangereux (bois, cartons, gravats, équipements électroniques etc.).

## 1.5 Contexte réglementaire

Le site de regroupement de déchets est actuellement soumis à Déclaration sous la rubrique ICPE 2710-1-b (Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t).

Suite à l'évolution du tonnage du stockage de déchets identifiée à l'issu du contrôle périodique de 2014-2015, le site d'étude relève actuellement du régime de l'autorisation sous la rubrique 2710-1-a Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, supérieure ou égale à 7 t.

L'exploitant doit donc déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale pour régulariser la situation administrative de la zone de regroupement de déchets.

Le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale est défini par les articles R181-13, R122-5 ou R181-14 et D181-15-2 du code de l'environnement. Le dossier est éventuellement complété par les éléments requis au titre des articles D181-15-3 et suivants si nécessaire.

Au titre du code de l'environnement, le projet est soumis à l'ensemble des réglementations suivantes :

**Tableau 1 : Liste des réglementations environnementales concernant le projet**

Procédure	Référence réglementaire du code de l'Environnement	Rubriques	Désignation
Autorisation environnementale ICPE	2° du L181-1 et annexe du R511-9	2710-1-a	Installation de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets
Déclaration environnementale ICPE avec contrôle périodique		2710-2-b	Installation de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets

## 1.6 Situation administrative

### 1.6.1 Classement ICPE et rayon d'affichage

Le tableau suivant dresse le classement ICPE déclaré et actuel du site.

Tableau 2 : Classement ICPE de la zone de regroupement de déchets : déclaré et actuel

N° rubrique	Intitulé / Critère / seuil	Capacité déclarée	Capacité actuelle	Régime <sup>1</sup>	Rayon d'affichage
2710-1-a	<p>Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets</p> <p><b>1. Collecte de déchets dangereux</b></p> <p>Si la quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation est : Supérieure ou égale à 7 t</p> <p><i>Seuil Déclaration avec Contrôle : <math>\geq 1t</math> et <math>&lt;7t</math></i> <i>Seuil Autorisation : <math>\geq 7t</math></i></p>	6.9 t	13 t	A	1 km
2710-2-b	<p>Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets</p> <p><b>2. Collecte de déchets non dangereux</b></p> <p>Si la quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation est : Supérieure ou égale à 100 m<sup>3</sup> et inférieur à 300 m<sup>3</sup></p> <p><i>Seuil Enregistrement : <math>\geq 300m^3</math></i> <i>Seuil Déclaration avec Contrôle : <math>\geq 100 m^3</math> et <math>&lt; 300 m^3</math></i></p>	-	210 m <sup>3</sup>	DC	-

A = Autorisation, E = Enregistrement, D = Déclaration, DC = Déclaration et Contrôle, NC : Non classé

Cette modification de classement est liée aux évolutions survenues sur le site depuis l'obtention du dernier récépissé de déclaration en ce qui concerne l'installation.

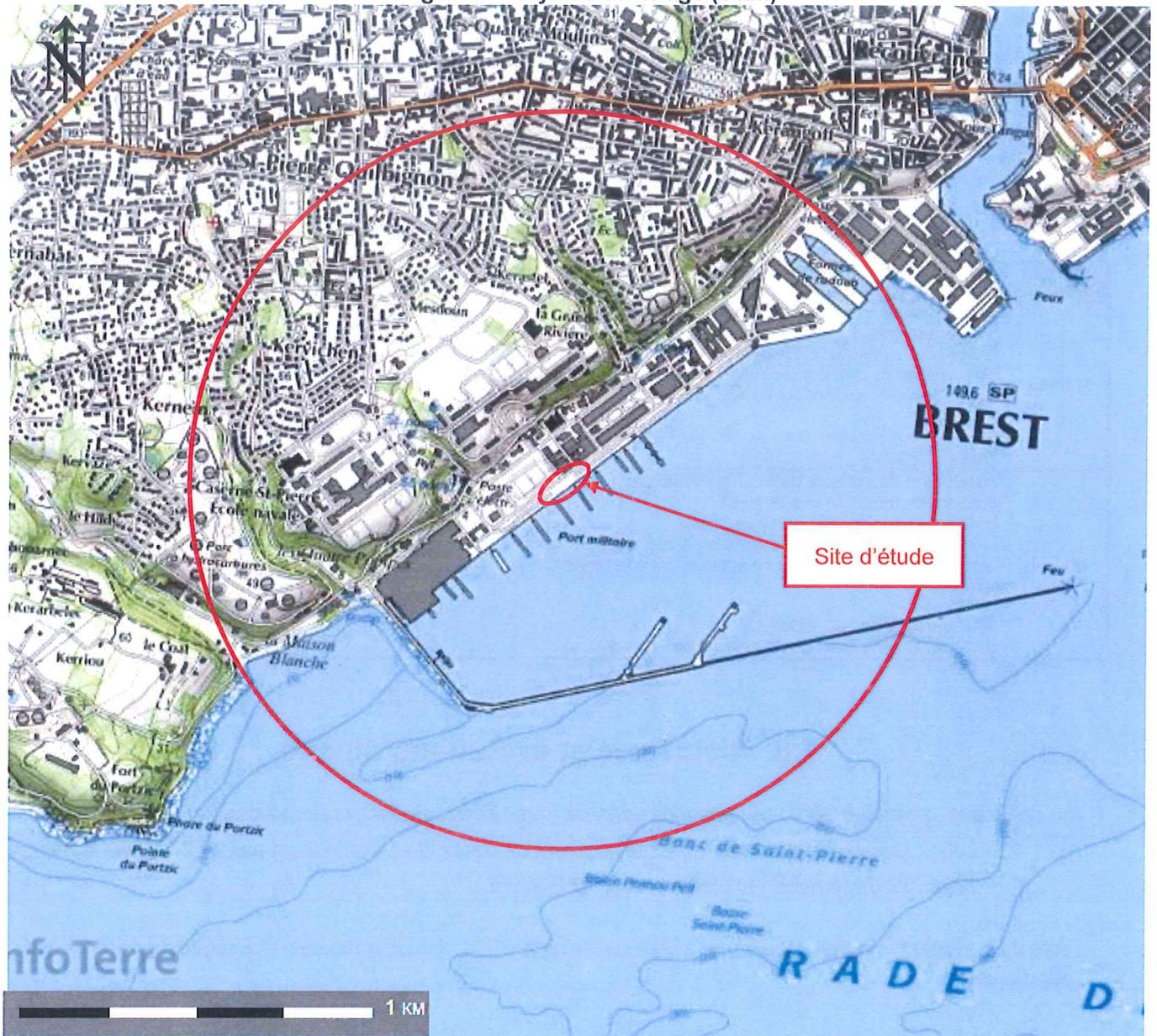
A l'époque de la déclaration en 2001, la zone était concernée par la rubrique 2710-1-b. En revanche, depuis 2014, elle est soumise à la rubrique 2710-1-a car les volumes de stockage de déchets sur le site sont supérieurs à 7 tonnes. Le site est également soumis à la rubrique 2710-2-b, en raison de son stockage de déchets non dangereux inférieur à 300 m<sup>3</sup>. Le passage à autorisation sous la rubrique 2710-1-a et à déclaration sous la rubrique 2710-2-b est lié : à l'évolution de la nomenclature ICPE et aux évolutions survenues sur le site depuis 2001 (notamment le développement du tri sélectif).

Selon le classement ICPE, le rayon d'affichage donné par la nomenclature est de 1 km. D'après la figure 5, disponible à l'échelle 1/25 000 à l'**annexe 1**, **seule la commune de Brest est concernée par ce rayon de 1 km**. Cette distance a été prise à partir du périmètre de l'installation. Pour rappel, conformément à l'article R.181-55, pour les projets relevant de l'article L.517-1, l'autorité administrative compétente est le ministre des armées. A ce titre, la DPMA (direction du patrimoine de la mémoire et des archives) est le service coordonnateur pour le MINARM. Autre titre de ses prérogatives, la DPMA peut adjoindre d'autres communes sur décision motivée (article R181-36). Elles sont récapitulées ci-après :

Tableau 3 : Commune concernée par le rayon d'affichage 1 km

Commune	Distance par rapport à l'installation	Population au 01/01/2015	Densité moyenne
Brest	Commune d'implantation	139 163 habitants	2814 hab/km <sup>2</sup>

Figure 6 : Rayon d'affichage (1 km)



## 1.6.2 Classement IOTA

L'activité et l'installation du site de regroupement des déchets ne relèvent pas de la nomenclature « eau » dite IOTA « installations, ouvrages Travaux et aménagements », définie au R214-1 du Code de l'Environnement.

Le site n'est pas soumis à déclaration sous la rubrique IOTA 2.2.2.0 : « Rejets en mer, la capacité totale de rejet étant supérieure à 100 000 m<sup>3</sup>/j (D) ». Les rejets ne sont pas de 100 000m<sup>3</sup>/j.

## 1.7 Textes réglementaires à prendre en compte dans le projet

N° RUBRIQUE	INTITULE / CRITERE / SEUIL	REGIME	TEXTES REGLEMENTAIRES A PRENDRE EN COMPTE	INSTALLATIONS CONCERNEES
2710-1-a	<p><b>Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets</b>  <b>1. Collecte de déchets dangereux</b>                      Si la quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation est : supérieure ou égale à 7 t</p> <p><i>Seuil Déclaration avec Contrôle : ≥ 1t et &lt;7t</i>  <i>Seuil Autorisation : ≥ 7t</i></p>	A		Zone de regroupement, stockage de déchets dangereux de : peintures, solvants, amiante, batterie etc.
2710-2-b	<p><b>Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets</b>  <b>2. Collecte de déchets non dangereux</b>                      Si la quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation est : supérieure ou égale à 100m<sup>3</sup> et inférieur à 300 m<sup>3</sup></p> <p><i>Seuil Enregistrement : ≥ 300 m<sup>3</sup></i>  <i>Seuil Déclaration avec Contrôle : ≥ 100 m<sup>3</sup> et &lt; 300 m<sup>3</sup></i></p>	DC	Arrêté du 27/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-2	Zone de regroupement, stockage de déchets non dangereux de : bois, cartons, gravats, équipements électroniques etc.

## 1.8 Historique et évolutions du site

Le site exploité par le GSBdD n'a pas fait l'objet de grandes évolutions depuis sa construction en 2001 :

- 2001 : Création de la zone de regroupement de déchets et exploitation par le SID (2001 à 2014) ;
- 2014 : Changement d'exploitant au profit GSBdD.

Lors du contrôle périodique réalisé par l'Apave en 2014-2015, les volumes des stockages de déchets ont augmenté.

## 1.9 Horaires de fonctionnement

Les horaires d'ouverture sont actuellement de 8h à 12h et de 13h30 à 16h - 5j/7.

## 2 DESCRIPTION DU SITE

### 2.1 Description du site

Le GSBdD BSL a été créé en 2009, et a pour mission d'assurer les missions d'administrations générales et de soutien au profit des organismes des armées implantés dans le périmètre de Brest-Lorient.

Le site d'étude correspond à une zone de regroupement de déchets. Il a été construit en 2001 sur le quai des flottilles de la base navale. Le site a d'abord été exploité par la direction des travaux maritimes puis en 2014 par le GSBdD.

Les déchets proviennent de différents organismes du ministère des armées, des unités à terre ou embarquées.

La liste des déchets et leurs filières d'élimination ou de valorisation par type de déchets est présenté ci-après.

Tableau 4 : Liste des déchets stockés sur le site en 2018 (source : GSBDD)

Code déchets	Désignation usuelle	Quantité produite	Installation de destination
-	DIB	49.16 t	TRIDIM BREST
19 01	INCINERABLES	43.82 t	SOTRAVAL BREST
20 01 01	RECYCLABLES	0	TRIGLAZ PLOUEDERN
20 01 01	CARTONS	12.25 t	TRIDIM BREST
07 02 13	FILM PE	0.450 t	TRIDIM BREST
03 03 01	BOIS A	17.08 t	RECYCLEURS BRETONS GUIPAVAS
03 03 01	BOIS B	42.52 t	RECYCLEURS BRETONS GUIPAVAS
16 01 18	METAUX NON FERREUX	16.48 t	ESTEVE GUIPAVAS
01 04 08	GRAVATS	18.08 t	TRIDIM BREST
18 01 03*	DASRI	1.2 t	SODICOME SAINT GILLES
16 06 01*	BATTERIES plomb	1.762 t	SA GDE ROCQUANCOURT
16 02 14	TUBES FLUO/LAMPESBC	0.5 t	ESR recylum PARIS
07 05 13*	SOLIDES MINERAUX	2.812 t	SA SEDIBEX SANDOUILLE
16 10 01*	PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER	1.1 t	SAS TRIADIS ST JACQUES DE LA LANDE
08 01 13*	POTS CONTENANT DE LA PEINTURE NC	3 t	SAS TRIADIS ST JACQUES DE LA LANDE
16 08 03*	PILES USAGEES	4.2 t	TRIS ST PIERRE MONTELMART
16 03 05	LIQUIDE ORGANIQUE CHLORE	0.7 t	SCORI ORVAULT
15 02 02*	CARTOUCHES D'ENCRE IMPRIMANTE	0.8 t	SAS TRIADIS ROUEN
15 02 02*	CARTOUCHES MASQUES A GAZ	0.609 t	SAS TRIADIS ROUEN
16 05 04*	BOMBE AEROSOL	0.7 t	SEIBA NEUNKIRCHEN ALLEMAGNE
11 01 11*	LIQUIDE ORGANIQUE	1.7 t	SA LAFARGE CEMENTS
20 01 25	HUILE ET MATIERES GRASSES ALIM	1.2 t	VALOLEIQUE BOUAYE
13 02 08*	HUILE DE VIDANGE	1.4 t	CEMENTS CALCIA AIRVAULT
16 01 07*	FILTRES A HUILE A GAZOLE	4.605 t	ASTRHUL LIRE
15 02 02*	EMB SOUILLES VIDES ET MATERIEL	17.3 t	SAS TRIADIS ROUEN
20 01 36	D3E ECRANS	29.7 t	REGAIN ECO PLAST FOURCHAMBAULT
16 02 14	D3E		REGAIN ECO PLAST FOURCHAMBAULT
06 01 06*	ACIDES	2.1 t	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT FONTENAY LE C

Code déchets	Désignation usuelle	Quantité produite	Installation de destination
16 01 21*	FLEXIBLES HYDRAULIQUES	2 t	SAS TRIADIS ROUEN
06 02 05*	BASES	1.6 t	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT FONTENAY LE C
07 04 13*	TRAITEMENTPHYTOSANITAIRE COMBUR	0.12 t	SAS TRIADIS ST JACQUES DE LA LANDE
16 03 03*	POUDRE D'EXTINCTEUR	7 t	SA SEDIBEX SANDOUILLE
16 03 03*	CHAUX SODE	6.9 t	SECHE ECO INDUSTRIE CHANGE
16 05 06*	Déchets labo	0.158 t	SAS TRIADIS ROUEN
14 06 03*	Solvants	1.5 t	SAS ASTRHUL
16 01 14*	Anti gel	0.2 t	SAS ASTRHUL
12 01 16*	Déchets de grenailage contenant des substances dangereuses.	0.619 t	SA SEDIBEX SANDOUILLE
13 07 03*	Autres combustibles : hydrocarbures	0.4 t	SEREP

## 2.2 Description des bâtiments et des installations

Le plan de masse ci-après reprend les différentes aires de stockages du site de regroupement de déchets.



## 2.2.1 Bâtiments et installations annexes existants

Les caractéristiques des bâtiments existants sur le site sont :

**Tableau 5 : bâtiments existants sur le site du GSBdD.**

Bâtiment	Vocation	Caractéristiques	Surface	Matériaux de construction
Un abri couvert central	Zone de stockage	Abri protégeant des intempéries divers déchets dangereux liquides sur bac de rétention ou caisses palettes	31 m <sup>2</sup>	Dalle béton et enrobé Toit en charpente métallique Bardage métallique simple peau
Une construction modulaire, bungalow	Bureaux et sanitaires, 2 stockages sont identifiés au niveau de ce bâtiment	Stockages de Cartouches filtrantes et Fluorescéine à proximité	32 m <sup>2</sup>	Enrobé Toit métallique Murs en béton

## 2.3 Stockages

### 2.3.1 Stockages existants

Les stockages existants sur le site sont :

Tableau 6 : stockages existants sur le site de regroupement de déchets

Stockage	Forme	Rubrique	Surface et hauteur maximum stockage	Volume maximum de déchets stockés	Caractéristiques	Dispositions constructives	
Stockage de ferrailles	Solide	2710	48 m <sup>2</sup> / 1m	30 m <sup>3</sup>	Stockage en benne à l'air libre	Dalle bitume Bac acier enterré	
Stockage de métaux	Solide		48 m <sup>2</sup> / 1m	30 m <sup>3</sup>	Stockage en benne à l'air libre	Dalle bitume Bac acier enterré	
Stockage de bois	Solide combustible		48 m <sup>2</sup> / 1m	30 m <sup>3</sup>	Stockage en benne à l'air libre	Dalle bitume Bac acier enterré	
Stockage de bois propres	Solide combustible		48 m <sup>2</sup> / 1m	30 m <sup>3</sup>	Stockage en benne à l'air libre	Dalle bitume Bac acier enterré	
Stockage de gravats	Solide combustible		48 m <sup>2</sup> / 1m	30 m <sup>3</sup>	Stockage en benne à l'air libre	Dalle bitume Bac acier enterré	
Stockage de cartons papiers	Solide combustible		48 m <sup>2</sup> / 1m	30 m <sup>3</sup>	Stockage en benne à l'air libre	Dalle bitume Bac acier enterré	
Stockage encombrants	Solide combustible		48 m <sup>2</sup> / 1m	30 m <sup>3</sup>	Stockage en benne à l'air libre	Dalle bitume Bac acier enterré	
Stockage incinérables	Solide combustible		48 m <sup>2</sup> / 1m	30 m <sup>3</sup>	Stockage en benne à l'air libre	Dalle bitume Bac acier enterré	
Stockage filtres à huile	Solide/Liquide combustible		/	/	1.3 m <sup>3</sup>	2 Fûts + 1 caisse palette	Dalle bitume Rétention
Stockage service	Solide combustible		/	/	900 L	Stockage en benne à l'air libre	Dalle bitume Bac acier enterré

Stockage	Forme	Rubrique	Surface et hauteur maximum stockage	Volume maximum de déchets stockés	Caractéristiques	Dispositions constructives
Stockage Solides minéraux	Solide combustible	2710	/	200 L	Fûts	Dalle bitume Rétention
Stockage Phytosanitaire	Liquide combustible		/	200 L	Fûts	Dalle bitume Rétention
Stockage Poudre extincteur	Solide combustible/		/	200 L	Fûts	Dalle bitume Rétention
Stockages métalliques inflammables	Solide combustible		/	200 L	Fûts	Dalle bitume Rétention
Stockage Sable de décapage	Solide		/	200 L	Fûts	Dalle bitume Rétention
Stockage alumine active	Solide combustible		/	200 L	Fûts	Dalle bitume Rétention
Stockage amiante	Solide		/	1 m3	Wagonnets à l'air libre	Dalle béton
Stockage de pains de glace	Solide		/	900 L	Caisse palette	Dalle bitume
Stockage DASRI	Solide		/	26m3	Bac approprié	Rétention
Stockage D3E	Solide combustible		/	900 L	Caisse palette	Dalle bitume
Stockage Câbles	Solide		/	900 L	Caisse palette	Dalle bitume
Stockage oléohydrauliques	Solide		/	900 L	Caisse palette	Dalle béton
Stockage absorbants chiffons et solides souillés	Solide combustible		/	900 L	Caisse palette	Dalle béton
Stockage plastiques emballages	Solide combustible		/	900 L	Caisse palette	Dalle béton

Stockage	Forme	Rubrique	Surface et hauteur maximum stockage	Volume maximum de déchets stockés	Caractéristiques	Dispositions constructives
Stockage métalliques souillés	Solide	2710	/	900 L	Caisse palette	Dalle béton
Stockage Néon	Solide		/	900 L	Caisse palette	Dalle béton
Stockage bombe aérosol	Solide combustible		/	200 L	Fûts	Dalle béton Rétention Sous abri
Stockage liquides organiques	Liquide		/	200 L	Fûts	Dalle béton Rétention Sous abri
Stockage piles et accumulateurs	Solide combustible		/	200 L	Fûts	Dalle béton Rétention Sous abri
Stockage produits d'entretiens	Solide combustible		/	200 L	Fûts	Dalle béton Rétention Sous abri
Stockage bases	Solide combustible		/	900 L	Caisse palette	Dalle béton
Stockage acides	Solide combustible		/	900 L	Caisse palette	Dalle béton
Stockage déchets laboratoires	Solide combustible			900 L	Caisse palette	Dalle béton
Stockage verrerie labo	Solide			900 L	Caisse palette	Dalle béton
Stockage batterie plomb	Liquide combustible			900 L	Caisse palette	Dalle béton
Stockage batteries saft	Liquide combustible			900 L	Caisse palette	Dalle béton
Stockage produits pâteux	Solide combustible			900 L	Caisse palette	Dalle béton
Stockage toners et cartouches d'encres	Solide combustible		2710		900 L	Caisse palette

Stockage	Forme	Rubrique	Surface et hauteur maximum stockage	Volume maximum de déchets stockés	Caractéristiques	Dispositions constructives
Stockage cartouches filtrantes				900 L	Caisse palette	Dalle béton sous abri
Stockage fluorescéine				900 L	Caisse palette	Dalle béton sous abri
Stockage recyclable	Solide combustible			1.1 m3	Bac ordure recyclable	Dalle bitume
Stockage OM	Solide combustible			2 x 1.1 m3	Bac ordure ménagère	Dalle bitume

## 2.4 Energies et utilités

### 2.4.1 Electricité

L'électricité est utilisée pour alimenter la zone de regroupement de déchets, en éclairage de la zone et du bâtiment.

### 2.4.2 Chaleur

Aucun réseau de chaleur n'est présent sur le site d'étude.